

2EME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 2 NOVEMBRE 2021

La séance est conduite par le Président Monsieur Steve Jacot-Descombes

Fixation des délégations de compétences à la Municipalité pour la législature 2021-2026

Le Conseil Général de Donneloye

- vu le préavis municipal no 09/2021 présenté par la Municipalité
- entendu le rapport de la commission des Finances et de Gestion
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

accorde à la Municipalité

- L'autorisation d'acquisition et d'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 30'000 par cas, charges éventuelles comprises
- 2. L'autorisation de procéder à des acquisitions de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 30'000 par cas.
- 3. L'autorisation générale de plaider dans les affaires civiles, de droit administratif et pénales, pour défendre les intérêts de la collectivité, qu'elle soit défenderesse ou demanderesse.
- 4. Un montant de CHF 30'000 de compétences financières par cas pour des dépenses extrabudgétaires exceptionnelles

Le Président :

Steve Jacot Descombes

La secrétaire :

Murielle Jaquier